

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

le Conseil municipal de la commune de Sainte-Montaine, réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal le **vendredi 1^{er} juillet 2022 à 18 heures 30** sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire.

Membres présents : Jean-Yves DEBARRE, Muriel KUBICKÉ, Annick BAUDOIN, Rosemay BOURBON, Michèle KUBICKÉ, Marie-Thérèse MOREAU, Igor OLSEVSCHI.

Absents excusés : Etienne FENART a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves DEBARRE.

Secrétaire de séance : Muriel KUBICKÉ

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus des séances des 1^{er} et 26 avril 2022
2. Décisions prises dans le cadre des délégations données au Maire.
3. Matériel pour service technique
4. Sollicitation du Département du Cher pour participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement.
5. Demande d'avis du conseil municipal sur un projet de parc éolien sur la commune.
6. Admission en non-valeur d'une somme ne pouvant faire l'objet de poursuite.
7. Délibération « circuits équestres du Pays Sancerre-Sologne »
8. Plan Communal de Sauvegarde
9. Questions diverses : panneaux Musée, règlement de collecte des déchets de la CDC Sauldre et Sologne ...

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 35

Est désigné secrétaire de séance : Muriel KUBICKÉ

1- Approbation des comptes rendus des séances des 1^{er} et 26 avril 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus des réunions des 1^{er} et 26 avril 2022, qui n'apportent ni observation, ni remarque de sa part.

2- Décisions prises dans le cadre des délégations données au Maire

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a confié au Maire des délégations de pouvoirs. A ce titre et conformément à l'article 2122-23 du même code il doit rendre compte régulièrement au conseil des décisions prises.

Registre des décisions prises en vertu des délégations de pouvoirs confiés au Maire				
Date de la décision	Budget	Objet	Montant TTC	Tiers
03/05/2022	Principal	Commande portique suite sinistre et remboursement	3 498.00 €	LACROIX CITY
18/05/2022	Lotissements	2 panneaux pour la publicité de terrains viabilisés à vendre	468.00 €	SERILETTRE
24/05/2022	Lotissements	Acceptation devis pour le raccordement au réseau eau potable 3 terrains Lotissement Les Danses	6 014.88 €	VEOLIA EAU

24/05/2022	Lotissements	Acceptation devis pour le raccordement au réseau EU 3 terrains Lotissement Les Danses	2 398.68 €	VEOLIA EAU
24/05/2022	Lotissements	Acceptation devis pour le raccordement au réseau eau potable 4 terrains Lotissement Marie-Claire	8 019.84 €	VEOLIA EAU
24/05/2022	Lotissements	Acceptation devis pour le raccordement au réseau EU 4 terrains Lotissement Marie-Claire	3 244.32 €	VEOLIA EAU
02/06/2022	Lotissements	Mission maîtrise d'œuvre viabilisation lotissements	4 200.00 €	Cabinet MERLIN
09/06/2022	Principal	Commande 10 barrières de circulations	826.80 €	COMAT & VALCO
21/06/2022	Principal	Commande panneau de chantier travaux église	234.00 €	SERILETTRE

Concernant les lotissements, Bertrand CASSÉ demande si des personnes se sont déjà renseignées pour acquérir un terrain ? Monsieur le Maire dit que quelques personnes ont déjà appelé pour obtenir des renseignements, mais pour le moment le prix de vente n'est pas encore fixé.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

3- Matériel pour service technique

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acheter le matériel suivant pour l'entretien de la commune :

- Taille-haies à batterie + batterie + chargeur rapide : 1 040.00 € HT
- Tronçonneuse perche à batterie + batterie : 698.00 € HT

En effet, Philippe doit monter sur une échelle ou dans la remorque du tracteur pour tailler les haies ou les branches d'arbres.

L'assemblée approuve à l'unanimité

4- Sollicitation du Département du Cher pour participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Conseil Départemental du Cher qui sollicite la commune pour participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement. Fonds qui vient en aide aux familles qui ont des difficultés pour payer leur loyer ou l'eau.

En 2021, 1 ménage a bénéficié de ce fonds à hauteur de 185.36 € pour payer le loyer et 1 ménage a bénéficié de ce fonds à hauteur de 165 € pour payer l'eau.

Monsieur le Maire s'est renseigné concernant le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), ce fonds est très codifié, c'est une aide versée en dernier recours et justifiée.

Monsieur le Maire dit qu'il s'est renseigné auprès de ses collègues maires, qui pour certains versent une subvention.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 100 € au titre de l'année 2022, comme on aide les associations d'aides à domicile comme FACILAVIE.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

5- Demande d'avis du conseil municipal sur un projet de parc éolien sur la commune

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a reçu le 7 juin 2022 en mairie, avec Etienne FENART, Adjoint, deux représentants de la société QENERGY dont le siège social est à Avignon, qui avaient demandé un rendez-vous pour présenter un potentiel projet éolien sur la commune de Ste-Montaine.

Le projet éolien est situé non du lieu-dit les Brochards, à environ 7 km du centre bourg de Ste-Montaine. Le projet porterait sur 5 à 6 éoliennes d'une hauteur de 150 m à 180 m pour une puissance nominale de 4.2 MW à 5.7 MW.

Monsieur le Maire présente le projet de la société Q ENERGY France, et informe l'assemblée que le conseil municipal doit donner un avis sur le projet. Le lancement d'un pré-diagnostic environnemental afin de qualifier et quantifier les enjeux présents et les impacts potentiels du projet ne sera fait qu'après autorisation du conseil municipal.

Les arguments de la société QENERGY sont :

- Un partenaire local au service des territoires à travers d'un information régulière et transparente, un accompagnement personnalisé, une insertion du projet dans son environnement humain et social.
- La force du vent (mais qui n'est pas un bon argument, car plus on part vers Aubigny, plus le vent est fort.
- Les retombées fiscales qui pourraient aller jusqu'à 96 000 € par an.

Le conseil municipal dit qu'effectivement les retombées financières pour la commune sont un atout, mais malgré cela il vote contre le projet à l'unanimité, pour les raisons suivantes :

- Pollution visuelle majeure
- Couloir migrateur important (grues, balbuzards pêcheurs ...)
- Préjudice financier pour les propriétés alentours
- Proximité avec deux villes ayant un fort attrait touristique (Aubigny-sur-Nère et Argent-sur-Sauldre).
- Préjudice pour la pratique de la chasse.
- Le site identifié par la société Q ENERGY France est bordure immédiate de la zone NATURA 2000.

Présentation de la zone d'étude



6- Admission en non-valeur d'une somme ne pouvant faire l'objet de poursuite

Monsieur le comptable public demande de prendre une délibération pour enregistrer une créance irrécouvrable d'un montant de 2.10 €, somme ne pouvant pas faire l'objet de poursuite.

Cette somme date de 2019 et il s'agit d'un paiement d'avantages en casse immédiat (PACI) à SUPER U, au moment des achats pour l'arbre de Noël.

Pour information, un mail a été envoyé à SUPER U demandant le paiement de cette somme. En effet, les créances dites irrécouvrables inscrites au compte 6542 peuvent faire l'objet d'un recouvrement.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

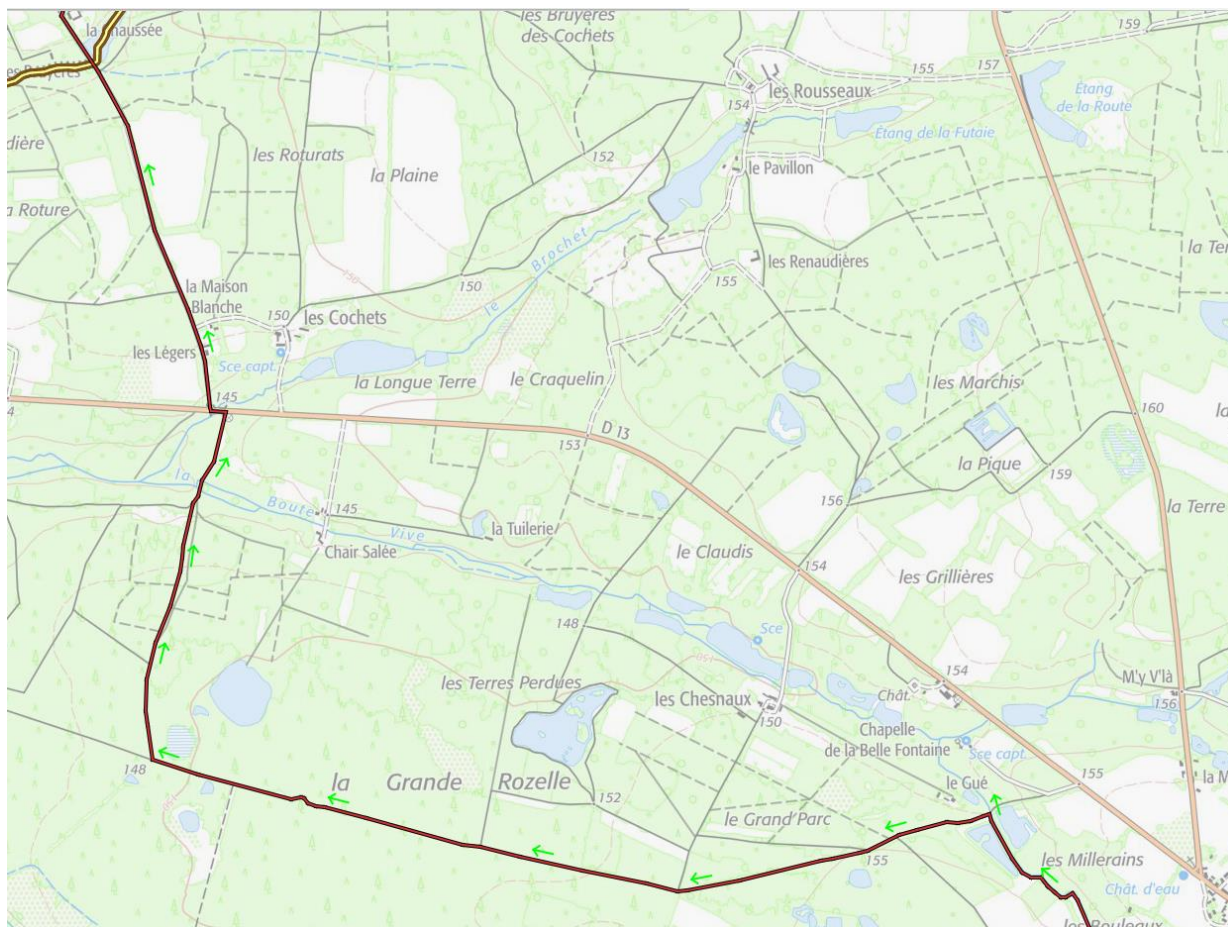
7- Délibération « circuits équestres du Pays Sancerre-Sologne ».

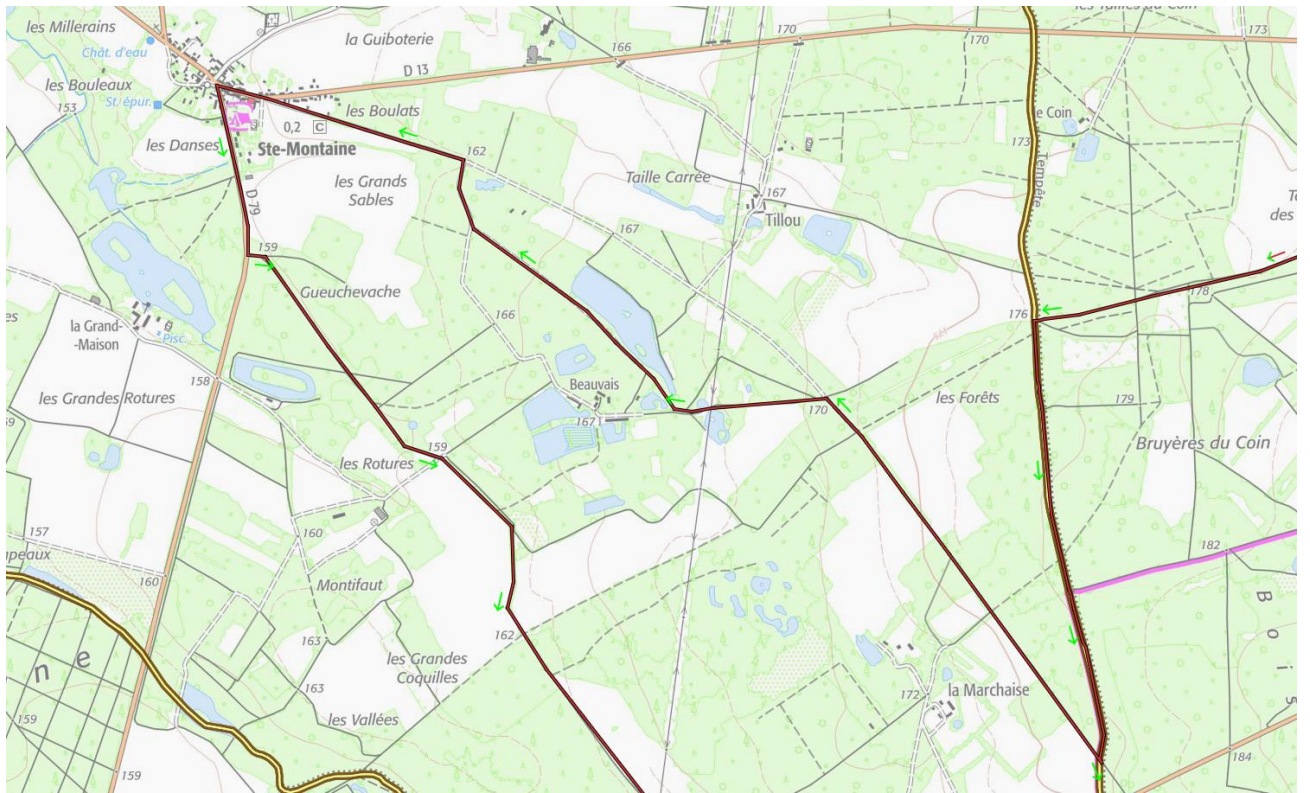
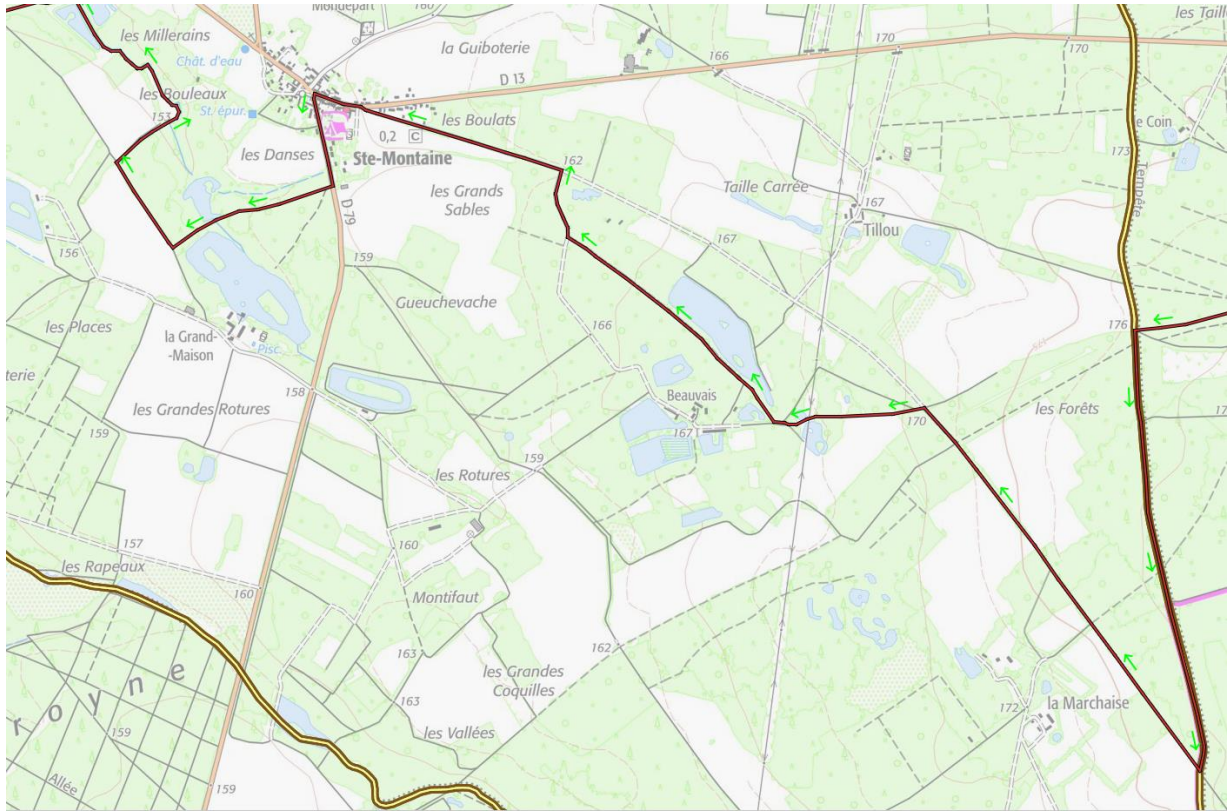
Le Pays Sancerre-Sologne a envoyé un courrier rappelant qu'au début des années 2000, avec le concours des centres équestres et des associations de cavaliers, le Pays a élaboré des circuits équestres pour lesquels les communes concernées avaient délibéré. Sainte-Montaine fait partie de ces communes.

Depuis lors des modifications ont été apportées aux parcours pour les rendre plus attractifs.

Aujourd'hui, il convient d'une part de valider ces modifications et d'autre part d'inscrire ces nouveaux parcours au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), qui garantit une protection légale des chemins, la continuité des itinéraires ainsi que la conservation de chemins ruraux.

Il convient donc de délibérer sur les nouveaux circuits ci-dessous :





Monsieur le Maire dit qu'il n'y a pas beaucoup de modification par rapport aux circuits de l'an 2000.

L'assemblée approuve à l'unanimité

8- Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été relancé par le Préfet du Cher pour l'établissement du plan communal de sauvegarde.

Il informe l'assemblée que ce document constitue un outil pédagogique que les élus locaux pourront utiliser pour élaborer leur propre plan communal de sauvegarde qui prendra en compte les particularités locales.

Le plan communal de sauvegarde est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile.

Il doit être :

- **pratique** à l'usage des maires ;
- **à géométrie variable** ;
- **adapté à la taille de la commune.**

La loi n° 2004-811, du 13 août 2004, de modernisation de la sécurité civile, et plus spécifiquement, l'article 8 du Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 oblige la rédaction d'un P.C.S pour les communes concernées par un plan de prévention des risques naturels approuvé, ou un plan particulier d'intervention.

En outre, il convient de rappeler que, les élus locaux en général, et les maires, en particulier, ont un rôle majeur à jouer en matière de protection de leurs concitoyens.

Cette responsabilité revêt une particulière acuité en zone de risque naturel ou industriel.

Elle justifie, d'autant plus, l'opportunité pour chaque commune concernée, de rédiger un plan communal de sauvegarde.

Enfin, le P.C.S doit permettre de faire face à n'importe quel événement de sécurité civile.

Il peut en effet être activé pour les **événements d'origine** :

- **Naturelle** ;
- **Climatique** ;
- **Sanitaire.**

Les fondements de l'organisation restent les mêmes.

Réglementation

- Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.
- Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 dite loi « Bachelot » relative à la prévention des risques naturels et technologiques.
- Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde.
- Décret n° 94-614 du 13 juillet 1994 régissant l'évacuation d'un camping.

- Décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 complété par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004 relatifs à l'information préventive.
- Arrêté du 27 mars 2007, relatif au code national d'alerte.
Articles L2212-2.5° ; L2212-4 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire présente le projet et demande à l'assemblée les personnes qui souhaitent participer à son élaboration : Bertrand CASSÉ, Marie-Thérèse MOREAU, Rosemay BOURBON, Nicolas RAFFESTIN et Igor OLSEVSCHI souhaite donner de leur temps pour finaliser ce document.

L'assemblée dit qu'il faut ajouter un arrêté d'autorisation de survol de la commune, car proche de l'aérodrome de la Théau à Aubigny.

9- Questions diverses : panneaux Musée, règlement de collecte des déchets de la CDC SAULDRE et SOLOGNE...

- ⇒ **Panneaux publicitaires pour le musée** Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'implanter des panneaux indiquant le musée, route de Ménétréol sur le terrain communal, route d'Aubigny et route de Pierrefitte/Clémont. L'assemblée approuve cette proposition, des devis seront demandés.
Monsieur le Maire demandera à Benjamin de faire un bilan de ses actions lors de la prochaine réunion.
Monsieur le Maire informe l'assemblée que des jeunes de la Mission Locale (association qui aide les jeunes qui sont hors parcours scolaires, 50% des jeunes inscrits à la mission locale ont trouvé un CDD) ont passé une journée à Ste-Montaine, visite de la Belle Fontaine, du Musée, pique-nique.
- ⇒ **Concert de Gospel** Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a souhaité faire venir ce groupe pour que leur concert ait lieu dans l'église et comme les travaux ne seront pas terminés, il propose à l'assemblée de voir s'il est possible de repousser le concert d'un an. Malheureusement, il est peu probable que cela soit accepté, sauf si on trouve une autre commune qui veut bien les accueillir cette année.
- ⇒ **Epicerie ambulante** Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par Mme Nelly Phakhanhthong qui propose de venir sur la commune 1 fois par semaine, avec son camion Ô GRAM'PRES pour vendre de l'épicerie sèche (pâtes, riz, légumineuse, thé, café, farine, vinaigre, sel...), produits d'hygiène et entretien le tout en vrac. Elle s'installera sur le parking du centre socio-culturel à partir de septembre.
- ⇒ **Vote de tarifs de vente de livres au Musée** suite à la résidence littéraire de Thomas GIRAUD, écrivain, au Musée Marguerite Audoux du 13 au 16 mai 2021, pour s'imprégner de l'œuvre de Marguerite Audoux, et afin de promouvoir son œuvre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter les tarifs de vente de ses livres :

Le Bruit des tuiles	18.50 €
La Ballade silencieuse de Jackson C. Franck	17.00 €
Elisée, avant les ruisseaux et les montagnes	13.00 €
Bandits & Brigands	19.00 €

- ⇒ **Affichage de l'enquête publique** relative à la révision du dispositif des Zones de Non Traitement (ZNT) La protection, en matière de santé, des personnes présentes à proximité des zones traitées par des produits phytopharmaceutiques ainsi que leurs utilisateurs directs constituent, depuis 2018, l'un des axes prioritaires du plan d'action gouvernemental en faveur d'une agriculture plus économe en pesticides.
Ainsi, pour répondre au nouveau contexte réglementaire et dans le souci de favoriser le dialogue entre les habitants, les travailleurs, les élus locaux et les agriculteurs, la charte d'engagements, proposée par la chambre d'agriculture et ses partenaires, validée début 2020, a été complétée. Conformément au

code de l'Environnement, le projet d'arrêté préfectoral approuvant la charte d'engagements est soumis à la consultation du public.

La consultation du public se déroulera du 24 juin au 15 juillet inclus.

- ⇒ **Dossier ARBRES** Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'Annick BAUDOIN a terminé le dossier sur les « trognards » situé sur le long du chemin des Clergeries Route de Ménétréol. Pour un classement en arbres d'exception qui permettrait de les protéger.
- ⇒ **Garage communal route d'Argent** Nicolas RAFFESTIN explique qu'il est passé au garage route d'Argent et dit qu'il serait nécessaire de mettre l'électricité aux normes. Monsieur le Maire dit qu'il fera venir un électricien afin de faire un devis.
- ⇒ **Relevé des interventions des pompiers en 2021** Monsieur le Maire dit que 84.5 % des interventions concernent les secours à la personne, 5 % les incendies et 5 % les accidents. Il rappelle que lorsqu'une personne tombe chez elle, il faut appeler le 15 SAMU et non le 18.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures

Approuvé Non approuvé en séance du 7 octobre 2022

Pour

Contre

Abstention

Le Maire,
Jean-Yves DEBARRE

Le secrétaire de séance,
Muriel KUBICKÉ